

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES

SEANCE DU 14 MARS 2022

---

Le quatorze mars deux mil vingt deux à dix neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Christophe BALMIER, Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

**Excusés avec pouvoir** :

- M. Sébastien PACCARD donne pouvoir à M. Emmanuel TISSOT
- M. Mickaël BAF COP donne pouvoir à M. Olivier CHAMOT
- M. Christian LETOY donne pouvoir à M. Christophe BALMIER
- Mme Sylvie LOUVEAU donne pouvoir à Mme Sandrine BOCHET

**Absent** : M. Bernard SAILLANT,

**Participait** : Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie

M. le Maire ouvre la séance à 19H30 et propose la désignation de Karen DA COSTA comme secrétaire de séance et Olivier CHAMOT pour présider l'approbation du compte administratif.

Le compte rendu de la séance du 14 février 2022 n'appelant pas d'observations est approuvé.

## \* **Compte-rendu d'activités**

### - Voirie et Réseaux

L'entreprise TP des Bornes a été mandatée pour réaliser une campagne de curage des fossés et d'entretien de la voirie ainsi que pour l'aménagement de quelques places de stationnement au départ du chemin des Mottières, en amont du Hameau de La Reculaz.

Il est rappelé que la circulation des véhicules à moteur (hors service) est réglementée sur le Plateau des Bornes qui est considéré comme un espace naturel sensible.

A cet effet, une formation sentinelle est organisée le 21 avril à Arbusigny dans le cadre du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes.

### - Plateforme de stockage des déchets verts

Du fait de désordres, il a fallu faire appel à l'entreprise TP des Bornes pour nettoyer le site et évacuer des matériaux indésirables. En conséquence, il est décidé de mieux réglementer l'accès au site et de mettre en œuvre des mesures coercitives.

L'assemblée regrette ces débordements et le manque de civisme de certains et décide en conséquence de mieux réglementer l'accès au site et de mettre en place un système de vidéosurveillance.

### - Urbanisme

#### DP accordées

- M. Mme LACHAS Stéphane – 739 Route de La Rippaz pour la construction d'une piscine.
- M. DORLAC Nicolas – 241 Chemin de Chez Trosset pour la pose d'un vélux.
- M. Mme CHAMOT Denis – 41 Chemin de Chez Labrisée pour la mise en place d'une isolation thermique sur la maison d'habitation

#### PC accordé

- M. Mme BOISSEAU Thomas – 1492 Route du Murger pour la construction d'un garage et changement de la porte de garage en fenêtre coulissante.

### - Dysfonctionnement dans la distribution du courrier

Une entrevue s'est déroulée dernièrement entre les représentants de la poste (centre de tri postal) et l'ensemble des maires de la CCPC pour évoquer les dysfonctionnements dans la distribution du courrier.

La poste a pris note des mécontentements mais se dit confrontée à un turnover important de personnel et à des difficultés à recruter. Compte tenu de la dispersion de l'habitat en zone rurale, la Poste envisage de regrouper les boîtes aux lettres.

### - Solidarité avec l'Ukraine

Organisée en collaboration avec une action citoyenne, une collecte a été faite avec succès le week-end du 5 et 6 mars. De nombreux produits de première nécessité, des médicaments, des vêtements, des chaussures... ont été récupérés et acheminés en Ukraine par le biais des Scouts de Cluses et de Seforest.

Concernant l'accueil des réfugiés, plusieurs résidents de la commune se sont portés volontaires pour accueillir des familles. Il leur est conseillé de s'adresser à la plateforme dédiée, mise en œuvre par la Préfecture en lien avec la Croix Rouge. Les services administratifs de la mairie restent disponibles pour faciliter les démarches.

### **\* Projets**

#### - Vidéosurveillance

Suite à l'élaboration d'un diagnostic par les services de la gendarmerie, il est décidé de déposer une demande d'autorisation de vidéoprotection auprès de la Préfecture.

Le Maire est chargé de solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

Concernant des actes de délinquances, il est souligné que les panneaux de signalétiques des hameaux continuent à disparaître et qu'un fait divers d'ordre criminel vient dernièrement de se dérouler au chef-lieu...

#### - Convention d'autorisation de voirie avec le Département

Les services de la voirie départementale ayant donné un avis favorable à la sortie du lotissement « Le Clos Bonier » sur la RD 27, à l'entrée du chef-lieu, il est décidé de ratifier, avec le Département, une convention de répartition des charges d'entretien de la voirie départementale située en agglomération.

#### - Sollicitation de subventions auprès du Département

Suite à l'entrevue du Maire avec le Président du Département et les conseillers départementaux du secteur, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental :

- dans le cadre du CDAS (contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour aider la commune à financer son programme annuel d'investissement.
- dans le cadre de la répartition des amendes de police pour financer des travaux de sécurisation routière au chef-lieu ainsi que pour l'équipement de radars pédagogiques.

- Aire de jeux de Chez Bastaly

Afin de répondre aux souhaits des adolescents du village, il est décidé de réaliser un pumprack en prolongement de l'agorespace.

Il sera fait appel à un géomètre pour délimiter la propriété communale.

## \* Finances

### Présentation synthétique du compte administratif 2021 et du projet de budget 2022

Le compte administratif retrace l'activité financière de l'année écoulée en faisant ressortir les excédents alors que le budget primitif détaille l'ensemble des recettes et des dépenses escomptées pour l'année 2022.

Le budget primitif doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2021 et le budget prévisionnel 2022 sont présentés au conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie.

Le compte de gestion 2021 validé par le Trésor Public fait ressortir un excédent de 518.280,28 € en fonctionnement et de 102.114,33 € en investissement soit un résultat de clôture de 620.394,61 €.

En conséquence, en reprenant les résultats de l'exercice constatés au compte administratif de l'exercice 2021, il est proposé l'affectation suivante au budget 2022 :

- 518.280,28 € en section de fonctionnement (compte R 002)
- 102.114,33 € en section d'investissement (compte R 001)

Notons que compte tenu de la conjoncture engendrée par la crise sanitaire, un certain nombre de travaux prévus n'ont pas pu être engagés c'est essentiellement le cas des bâtiments communaux.

Concernant le fonctionnement, les recettes devraient connaître une certaine stabilité mais il faut prévoir une augmentation substantielle des dépenses liées au coût de l'énergie.

En ce qui concerne l'investissement, il est proposé :

- \* de mettre en œuvre l'agrandissement et la rénovation énergétique de la mairie qui n'ont pu être réalisés sur l'exercice précédent.
- \* de faciliter l'action des forces de l'ordre pour tenter de limiter l'accroissement de la délinquance par l'installation d'un programme de vidéoprotection.
- \* de réaliser des aménagements de sécurisation de la traversée de l'agglomération du chef-lieu.
- \* de poursuivre le renouvellement des réseaux de voirie, d'eau pluviale ainsi que le développement d'infrastructures de mobilité douce et d'espaces ludiques.
- \* d'aménager un pumprack en complément de l'aire de jeux de Chez Bastaly.

Les charges de personnel demeurent stables avec 3 postes : une secrétaire de mairie à temps complet, un employé pour les services techniques à temps complet et un agent périscolaire à 60%.

A noter également la poursuite de l'engagement pour aider les associations locales dans le domaine de la petite enfance et du social ainsi que le financement d'actions environnementales portées par le Syndicat Mixte du Salève et le Syndicat de Rivières Usses et Bornes qui a en charge les actions du Contrat de Territoires du Plateau des Bornes et de la GEMAPI.

Comme les années précédentes, il est proposé de ne pas recourir à l'emprunt.

L'engagement financier de la commune se limite aux emprunts consentis par le Syane pour financer en partie les importants chantiers réalisés ces dernières années pour la mise en souterrain des réseaux secs et la modernisation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public. L'encours de la dette auprès du Syane s'élève à 1.265.185,66 € soit une annuité de 168.767,54 €.

Concernant la fiscalité, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux suivants :

Foncier Bâti : 15.75 %

Foncier Non Bâti : 23.09 %

Notons la volonté réaffirmée de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement afin de privilégier l'investissement tout en contenant la fiscalité et l'endettement en ne recourant pas à l'emprunt, privilégiant plutôt la sollicitation de subventions de nos partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département.

## LES CHIFFRES CLES :

### Dépenses de fonctionnement (en €)

	<b>REALISE 2021</b>	<b>PREVU 2022</b>
011 - Charges à caractère général	147 048.74	257 350.00
012 - Charges de personnel	121 715.46	121 254.00
014 - Atténuation de charges	26 219.00	26 500.00
022 - Dépenses imprévues	0.00	50 000.00
042 - Dotations aux amortissements	189 529.92	190 432.82
65 - Autres charges de gestion courante	96 556.02	109 100.00
66 - Charges financières		
	46 706.69	42 401.17
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>627 775.83</b>	<b>797 037.99</b>
023 - Virement à la section d'investissement	395 704.66	551 129.29
		1 348
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 023 480.49</b>	<b>167.28</b>

### Recettes de fonctionnement (en €)

	<b>REALISE 2021</b>	<b>PREVU 2022</b>
70 - Produits des services, du domaine	13 515.43	12 600.00
73 - Impôts et taxes	285 793.54	285 793.00
74 - Dotations, subventions et participations	485 019.12	485 994.00
75 - Autres produits de gestion courante	51 768.11	45 500.00
77 - Produits exceptionnels	63 037.25	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>899 133.45</b>	<b>829 887.00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	246 922.66	518 280.28
		1 348
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 146 056.11</b>	<b>167.28</b>

### Résultat de l'exercice

Résultat antérieur (2020)	+246 922.66
Recettes année 2021	+899 133.45
Dépenses année 2021	-627 775.83
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>+518 280.28</b>

### Dépenses d'investissement (en €)

	<b>REALISE 2021</b>	<b>PREVU 2022</b>
10 - Dotations, fonds divers, réserves	4 327.17	4 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	126 866.37	126 866.37
20 - Immobilisations incorporelles	547.01	1 000.00
21 - Immobilisations corporelles	307 756.16	577 985.07
23 - Immobilisations en cours	0.00	400 000.00
020 - Dépenses imprévues	0.00	50 000.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>439 496.71</b>	<b>1 159 851.44</b>

### Recettes d'investissement (en €)

	<b>REALISE 2021</b>	<b>PREVU 2022</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	78 745.71	110 675.00
13 - subventions d'investissement	127 845.00	205 500.00
040 - Opérations d'ordre entre section	189 529.92	190 432.82
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>396 120.63</b>	<b>506 607.82</b>
001 - Excédent exercice antérieur	145 490.41	102 114.33
021 - Virement de la section de fonctionnement	395 704.66	551 129.29
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>937 315.70</b>	<b>1 159 851.44</b>

### Résultats de l'exercice

Résultat antérieur (2020) - excédent	+145 490.41
Recettes année 2021	+396 120.63
Dépenses année 2021	-439 496.71
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>+102 114.33</b>

### **RECAPITULIF DES EXCEDENTS DU COMPTE DE GESTION 2021**

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+518 280.28</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+102 114.33</b>
<b>Total :</b>	<b>+620 394.61</b>

## **PRINCIPALES DEPENSES REGLEES EN 2021 REALISEES PAR LA COMMUNE**

### **EN INVESTISSEMENT**

- Voirie et enrobés	145 568 €
- Dégâts des eaux et réseaux d'eau pluviale	107 056 €
- Défense incendie	36 523 €
- Bâtiments publics	25 282 €

### **EN FONCTIONNEMENT**

- Viabilités hivernales	38 991 €
- Fauchage, débroussaillage	9 960 €
- Entretien des espaces verts	6 771 €
- Eclairage public et décorations de Noël	9 430 €
- Energie (fuel et électricité)	23 821 €

### **PARTICIPATIONS**

- Cantine-garderie	20 000 €
- Activités scolaires	4 927 €
- Centre de Loisirs des Bornes	2 500 €
- Syndicat du Salève	3 696 €
- Syruss (Contrat de Territoire des Bornes)	5 216 €
- Social	1 900 €

### **POUR INFO DEPENSES REGLEES PAR NOS PARTENAIRES**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPC)**

- Travaux écoles	7 300 €
------------------	---------

#### **EPARTEMENT**

- Enrobés RD 3 et RD 27 et reprisé affaissement du Creux Trosset	224.500 €
--	-----------

#### **FREE MOBILE**

- Installation d'un relais de téléphonie mobile en amont de La Rippaz	175.000 €
---	-----------

A noter que le Département a attribué, en 2021, une subvention de 50.000 € dans le cadre du CDAS pour aider la commune à financer ses travaux d'investissement.

#### **- Approbation du Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CHAMOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M. Guy DEMOLIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		246.922,66		145.490,41		392.413,07
Opérations de l'exercice	627.775,83	899.133,45	439.496,71	396.120,63	1.067.272,54	1.295.254,08
<b>TOTAUX</b>	<b>627.775,83</b>	<b>1.146.056,11</b>	<b>439.496,71</b>	<b>541.611,04</b>	<b>1.067.272,54</b>	<b>1.687.667,15</b>
Résultats de Clôture		518.280,28		102.114,33		620.394,61

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### - Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### - Affectation des résultats 2021

Vu les résultats 2021 de la Commune de MENTHONNEX EN BORNES faisant apparaître un excédent de 620.394,61 euros, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

■ **DECIDE** d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 518.280,28 euros.

- au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 102.114,33 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### - Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le Budget Primitif 2022 tel que suit

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1.348 167,28</b>	<b>1 159 851,44</b>
<b>Recettes</b> (dont excédents antérieurs reportés)	<b>1 348 167,28</b>	<b>1 159 851,44</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### - Vote des impôts locaux

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des taux d'imposition de 2022 des deux taxes directes locales.

En conséquence, il propose pour 2022 les taux suivants :

- T.F.P.B : 15.75 %
- T.F.N.B : 23.09 %

**ADOpte** les taux tels que proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### - Demande de subvention au Département (CDAS 2022)

Dans le cadre du programme d'investissement 2022, le Maire propose de consacrer la somme de 400.000 € à la poursuite de la modernisation des bâtiments publics et de la voirie mais aussi à des équipements publics et sportifs.

A cet effet, il précise que ces investissements sont éligibles au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (le CDAS) porté par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de budgéter ces travaux.

- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du CDAS.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de sécurisation de la route de Menthonnex sur la RD 27 à l'entrée Est du chef-lieu et propose également que la commune s'équipe de 3 radars pédagogiques.

Le montant de l'investissement s'élèverait à 71.682 € HT et son financement est subventionnable au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ce projet de sécurisation routière et de mobilité douce.

- **CHARGE** le Maire de solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Manifestations et activités programmées**

#### **- Promotion du compostage**

Afin de promouvoir la pratique du compostage, une réunion d'informations et de mise à disposition de composteurs sera animée le vendredi soir 24 mars à la salle de réunion par Léa COMBRES, nouvelle ambassadrice du tri à la CCPC.

#### **- Journée de l'environnement**

Prévue le samedi 7 mai, cette journée de nettoyage de printemps est organisée conjointement par la commune et la CCPC. Les bénévoles seront invités à se rassembler dès 8H30 devant la mairie.

A partir de 12H30, l'ensemble des bénévoles seront conviés à un repas offert par la CCPC au Parc à Daims de Cruseilles.

Céline JEANNINGROS et Sandrine BOCHET sont les référentes de cette opération.

#### **- Vide grenier**

Motivée par le succès de l'an passé, Jocelyne YAKOVLEFF se propose d'organiser en lien avec la vie associative locale, un nouveau vide grenier le dimanche 15 mai sur la place du village.

#### **- Rallye automobile des Bornes**

Il se déroulera le samedi 18 juin sur notre commune et empruntera la RD3 depuis Arbusigny jusqu'au carrefour des Margolliets puis les routes de Chez Falconnet et du Murger en direction de la RD 27 en aval du chef-lieu. En conséquence, la circulation sera réglementée toute la journée sur ces voies.

#### **- Fête des écoles**

Elle se déroulera le vendredi 24 juin sur le site scolaire et péri-scolaire de Menthonnex-en-Bornes à partir de 18H30 et sera organisée par l'Association des Parents d'Elèves.

#### **- Départ en retraite du directeur d'école**

Pascal MARCUZY, directeur de l'école de Menthonnex fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire.

A l'occasion de son pot de départ, il est proposé de lui rendre hommage pour les 38 années passées dans notre commune.

Nathalie HENRY en charge du scolaire est mandatée pour organiser les festivités en lien avec l'APE et la CCPC.

**- Elections**

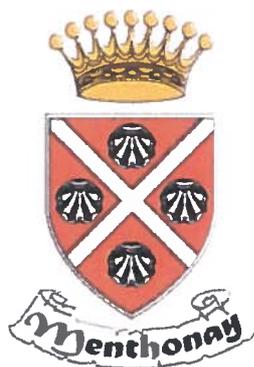
Les présidentielles se dérouleront à la salle de réunion de la mairie les 10 et 24 avril 2022 de 8 H à 19H. Un planning d'assesseurs est mis en place.

Il est rappelé que les élections législatives sont programmées pour les 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire de séance  
Karen DA COSTA

Le Maire,  
Guy DEMOLIS



# COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

## PLATE-FORME DE STOCKAGE DE DÉCHETS VERTS DE L'ÉPINE

**RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DE LA COMMUNE**

### DÉCHETS AUTORISÉS :

- ✦ Tontes, feuilles
- ✦ Petits déchets de tailles
- ✦ Petits branchages

### ACCÈS :

La clef du cadenas est disponible :

- ✦ En mairie de Mentonnex-en-Bornes
- ✦ Chez M. et Mme TEPPE, 1600 route des Bornes

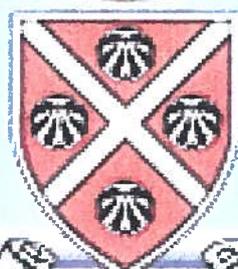
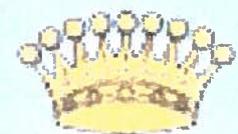
NB : pour tout autre dépôt, voir avec la déchetterie  
intercommunale située 941 route des Moulins à CRUSEILLES.

Site sous vidéosurveillance

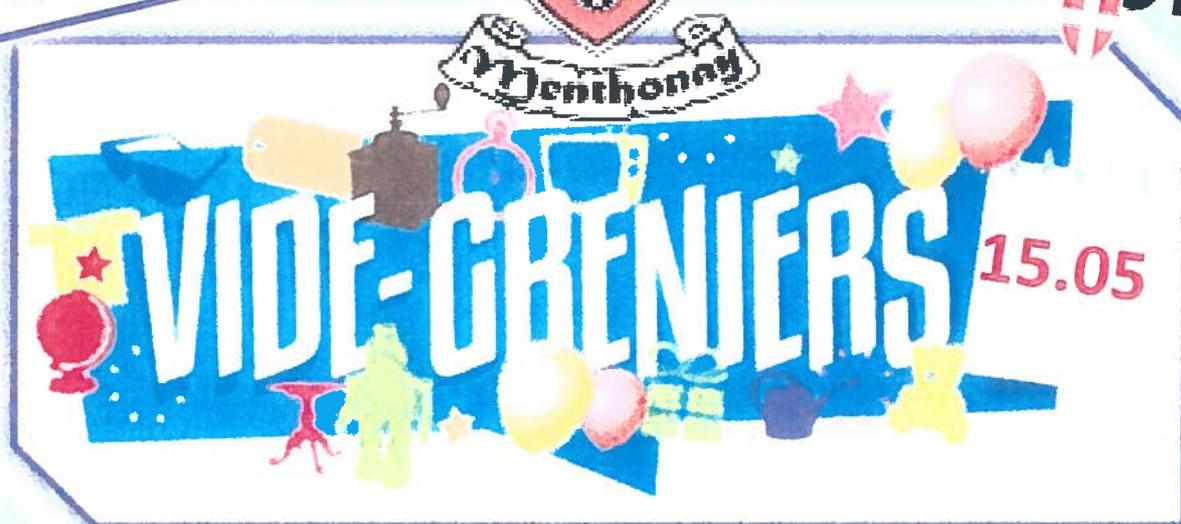


# MENTHONNEX EN BORNES

## DIMANCHE 15 MAI 2022



*Grand Ménage  
De Printemps*



### PLACE DU VILLAGE

### DE 8 HEURES à 17 HEURES

### BUVETTE - PARKING



**RENSEIGNEMENT : 06 65 22 90 98**

**Dossier d'inscription et renseignement :**

**[videgrenier.menthonnex@orange.fr](mailto:videgrenier.menthonnex@orange.fr)**

**Soumis à la réglementation sanitaire effective à la date de l'événement**

# JOURNÉE DE NETTOYAGE

**SAMEDI 07 MAI**

**8H30-15H**

**PARTICIPEZ AU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS  
DANS LES COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**



Allonzier la Caille • Andilly • Cercier • Cernex • Copponex • Cruseilles  
Cuvat • Menthonnex-en-Bornes • Saint-Blaise • Villy-le-Pelloux

+ D'INFOS : [CCPAYSDECRUSEILLES.ORG](http://CCPAYSDECRUSEILLES.ORG)

Chaque année, 81 000 tonnes de déchets sauvages sont jetées dans la nature.

Habitants, professionnels, associations et élus, soyons tous mobilisés pour nettoyer nos communes.

## LE PROGRAMME

---

- **8H30** – Rassemblement des participants dans leurs communes
- **9H00-12H30** – Ramassage des déchets dans les communes
- **12H30-14H00** – Repas offert au Parc à Daims de Cruseilles
- **14H00 - 15h00** – Animation

N'oubliez pas de vous munir de gants et d'un gilet fluo.

**INSCRIPTION AUPRÈS DE  
VOTRE MAIRIE  
AVANT LE 29 AVRIL**

*Si votre commune ne participe pas à l'opération, vous pouvez vous inscrire dans une commune voisine.*





# 31<sup>ème</sup> Rallye National Des Bornes



## INFORMATION AUX RIVERAINS DES BORNES

(Arbusigny – Menthonnex en Bornes)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le 31<sup>ème</sup> Rallye National des bornes et le 26<sup>ème</sup> Rallye National VHC et 4<sup>ème</sup> Rallye VHRS, se dérouleront le vendredi 17 juin 2022 de 19h11 à 23h41 et le samedi 18 juin 2022 de 08h21 à 17h15 avec une réouverture de route entre l'ES5 et l'ES8 / Heure théorique de réouverture de 12h16 à 12h50.

**ATTENTION CES HORAIRES PEUVENT VARIER EN FONCTION DU NOMBRE DE CONCURRENTS ET DES FAITS DE COURSE.**

Par arrêté Préfectoral, certaines routes seront fermées à la circulation des usagés.

Vous trouverez, ci-dessous les horaires de fermeture de route et les horaires de passage des concurrents.

### Epreuves Spéciales chronométrées N°2 - N°5 et N°8 - LES BORNES

Fermeture : Arbusigny D6 sortie du village

Itinéraire ES2 le Vendredi : Arbusigny, Le Vernay Dessous, Chemin de Chez Gatillon

Itinéraire ES5 et ES8 le Samedi : Arbusigny, Le Vernay Dessous, Chemin de Chez Gatillon, Rte de Murger direction Menthonnex

Fermeture : D3 Chemin de chez Gatillon, Rte de Murger direction Menthonnex

### Voies d'évacuation sanitaire (Aucun stationnement sur ces routes)

Rte de chez Magnin, Le Vernay Dessous, D3 direction Menthonnex en Bornes

ES = Epreuve Spéciale	Fermeture théorique de la route	1er Concurrent	Réouverture théorique de la route
1 <sup>ère</sup> ES N° 2 Vendredi	19h11	20h26	23h41
2 <sup>ème</sup> ES N° 5 Samedi	08h21	09h36	12h16
3 <sup>ème</sup> ES N° 8 Samedi	12h50	14h05	17h15

En cas de nécessité réelle et importante, il est possible, sous escorte d'une voiture de sécurité, de prévoir un passage sur une portion de route dans le sens de la spéciale. Pour cela, vous êtes priés de prendre contact au plus tôt

uniquement au Numéro suivant : **07 83 02 76 37** avant le 10 juin de 18h00 à 20h00 du lundi au vendredi.

N'hésitez pas à laisser un message avec votre nom et votre numéro de téléphone.

Pour toutes autres informations concernant le Rallye, merci de composer le même numéro

Le Rallye, c'est aussi les reconnaissances, autorisées et uniquement pendant ces 3 jours.

Samedi 11 juin 2022 et/ou Dimanche 12 juin 2022 et/ou Jeudi 16 juin 2022

Chaque équipage est tenu de respecter le code de la route, d'utiliser un véhicule en règle et d'apposer sur le pare-brise Avant et arrière du véhicule un autocollant « Reconnaissances 2022 » avec un numéro.

Si des abus sont commis, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Merci de relever le N° figurant sur l'une des vitres à défaut l'immatriculation du véhicule.

Nous espérons que cette information vous permettra de prendre les dispositions nécessaires, afin d'éviter au mieux tout désagrément. Conscients cependant des contraintes que pourrait vous causer le passage de notre Rallye et par avance nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations.

Le Comité d'Organisation